

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 44

SÉANCE DU 5 MARS 2026

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 5 MARS 2026

Le jeudi 5 mars 2026 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 20 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mmes LECHAT, OZILLE, Mrs LEROUX, LUCAS, Mme CHOPIN, Mrs MORIN, BEUCHER, Mmes PINÇON, LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur PELLOQUIN pouvoir à Monsieur POISSON

Mme LEFEUVRE pouvoir à Monsieur TRIQUET

Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur COIGNARD

Absents excusés : Messieurs BENOIST, PIGNÉ, POIRIER et Mesdames PARIS, RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour : « Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2026 », adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 5 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 06/02/2026 au 05/03/2026

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
 - Concession n°965 – 30 ans – 255,11 €
 - Concession n°966 – 30 ans – 255,11 €
 - Concession n°967 – 30 ans – 782,36 €
 - Concession n°968 – 15 ans – 212,58 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
11/02/2026	AE 0134	185 000 €	Renonciation
12/02/2026	AK 0281	210 000 €	Renonciation
14/02/2026	AN 0211	400 000 €	Renonciation
16/02/2026	AE 0250	169 900 €	Renonciation
18/02/2026	AK 0097	185 000 €	Renonciation
24/02/2026	AH 0065	158 000 €	Renonciation
26/02/2026	AE 0220	168 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant
17. Lignes de trésorerie : néant
18. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Approbation du rapport de la commission locale D'évaluation des charges transférées (CLECT) suite Aux transferts de fiscalité et de compétences

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu le rapport de la C.L.E.C.T approuvé à la majorité lors de sa réunion du 21 janvier 2026

EXPOSE

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 10 décembre 2025 et le 21 janvier 2026 pour évoquer le transfert de charges des voiries liées la mise à jour des statuts de l'intercommunalité en septembre 2024.

Il appartient désormais à chaque commune membre de Laval Agglomération de délibérer et d'approuver le rapport de CLECT. Pour ce faire, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter du 30 janvier 2026, soit jusqu'au 30 avril 2026, pour adopter ce rapport à la majorité simple. En cas d'absence de délibération municipale dans le délai imparti, le rapport est réputé approuvé par la commune.

Une fois le rapport adopté par l'ensemble des communes membres, les AC définitives seront votées par le conseil communautaire de Laval Agglomération.

Il vous est par conséquent proposé d'approuver le rapport de CLECT en date du 21 janvier 2026 annexé à la présente délibération.

Ceci exposé,

DELIBERE

Article 1

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie à la Communauté d'agglomération de Laval le 21 janvier 2026, pour évoquer le transfert de charges des voiries liées la mise à jour des statuts de l'intercommunalité en septembre 2024, est adopté.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : pour resituer le contexte, il s'agissait d'un dossier qui était resté en suspens et qui fait suite à l'adoption des nouveaux statuts de Laval Agglomération qui s'est faite au niveau du conseil communautaire le 30 septembre 2024 et au niveau des communes et pour Bonchamp en particulier par délibération de janvier 2025. Il a été redéfini les différents domaines de compétences avec les limites et les périmètres d'intervention de Laval Agglomération et également défini un point concernant les voiries. Chaque commune avait été recensée, et le rapport était conséquent avec 99 pages où étaient intégrés tous les plans des zones concernées pour les différentes communes et après inventaire il a été recensé toutes les voiries qui devaient faire l'objet d'une régularisation dans un sens ou un autre, soit des voiries qui étaient dans le périmètre de Laval Agglomération et qui devaient revenir dans le périmètre des communes ou inversement. Un dossier

concernait en particulier le boulevard du Guesclin qui était resté compétence de la ville de Laval alors qu'il devait revenir dans le champ de compétence de Laval Agglomération.

Ces statuts ont été approuvés à la majorité au niveau du conseil communautaire ainsi qu'à l'unanimité au niveau de la commune. Il restait pour la CLECT à chiffrer et trouver une méthodologie de chiffrage pour pouvoir impacter chacune des communes et l'agglomération des coûts, coûts en fonction de ce chiffrage seront répercutés sur l'attribution de compensation. Dans le rapport joint, vous avez les conséquences de ces chiffrages sur les AC des communes concernées. Pour Bonchamp, pas d'impact.

Monsieur PERRIER : je voterai le rapport, mais je rappelle que ces attributions de compensation dépendent d'un vieux système qui n'a pas été changé : les villes qui avaient des industries importantes continuent à bénéficier d'une manière importante de ces AC sans qu'il y ait de lissage. Par exemple, la commune de Saint-Pierre-la-Cour reçoit plus que Bonchamp et Changé le double, à niveau de population égale et à niveaux de besoin égal, ce n'est pas une situation qui me paraît normale. Je pense que dans les années à venir, c'est un système qu'il faudra revoir ou au moins avoir la volonté de le lisser dans le temps.

Monsieur POISSON : il y a déjà eu des choses de corrigé, ça évoluera peut-être avec la prochaine mandature.

Subventions 2026

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2026
ATELIER PATRIMOINE	332 €
DONNEURS BENEVOLES DE SANG BONCHAMP	167 €
LES PETITES MAINS	332 €
TAROT CLUB	332 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ÉCOLE PRIVÉE	332 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ÉCOLES PUBLIQUES	332 €
LES BOUCHES DECOUSUES	332 €
GENERATION MOUVEMENT	332 €
ANCIENS COMBATTANTS/A.F.N.	332 €
GROUPEMENT COMMUNAL DE DÉFENSE	550 €
ANIMATION LOISIRS BONCHAMP (3000 € + 14000 €)	17 000 €
COMITE DE JUMELAGE	800 €
COMITE DE JUMELAGE (Projets) (8000+1690+1430)	11 120 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES	7 137 €
C.C.A.S. - repas des Anciens (7000 €) + aide sociale (2000 €) + CTG (2000 €)	11 000 €
E.S.B. (subvention générale)	25 123 €
E.S.B. (frais téléphoniques)	516 €
E.S.B. (frais généraux 1284 x 0,50)	642 €
E.S.B. (achat minibus 7500 € + fonctionnement 924)	8 424 €
E.S.B. (prime de niveau Football)	2 000 €
E.S.B. Cyclo (La Bonchampoise)	370 €
FAMILLES RURALES	2 260 €
ÉCOLE BONO CAMPO – projet ULIS	855 €
ÉCOLE MATERNELLE - classe environnement	1 000 €
ÉCOLE NAZARETH – projet culturel	960 €
OGEC NAZARETH – Mise à disposition ASEM	1 300 €
OGEC NAZARETH – fonctionnement	169 266 €
BANQUE ALIMENTAIRE	3 860 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE	167 €
ASSOCIATION PÊCHE	167 €
TOTAL	267 340 €

arrondi à 267 600 €

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES : $93 \times 76,10 \text{ €} = 7 077 \text{ €} + 1 \text{ naissance} : 60 \text{ €}$

E.S.B. : $(25,87 \text{ €} \times 659 \text{ jeunes}) + (12,92 \text{ €} \times 625 \text{ adultes}) = 25 123 \text{ €}$

accompagnement à la cantine des élèves de maternelle par les ASEM 2025/2026

OGEC NAZARETH – fonctionnement : 169 266 €

maternelle : $67 \times 1880 = 125 960 \text{ €}$

primaire : $118 \times 367 = 43 306 \text{ €}$

Liste complémentaire

AFM TELETHON
APF FRANCE HANDICAP
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA PARALYSIE CEREBRALE 53
CCI LE MANS
LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA MAYENNE
SECOURS CATHOLIQUE
UDAF MAYENNE

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : pour les subventions courantes, nous avons maintenu pour 2026 le montant attribué en 2025, que ce soit en montant forfaitaire ou en montant unitaire quand il s'agit d'un calcul en fonction du nombre de licenciés pour l'ESB ou en fonction du nombre d'agents pour le COS. Concernant ALB, nous avons ajouté un montant de 14000 € cette année pour la mise à disposition d'un agent qui sera désormais onéreuse, c'est-à-dire que l'on va refacturer à ALB, par obligation car c'est la réglementation qui nous y oblige, le coût chargé du temps passé par un agent de la collectivité pour cette association. Pour le comité de jumelage, la subvention est de 11120 €, dont 8000 € pour le projet présenté d'accueil des membres de la ville jumelée, 1690 € pour l'échange des jeunes qui se déplacent cette année à Diedorf et 1430 € pour un tournoi avec la section basket. Pour le CCAS, le montant est moindre car ajusté en fonction des besoins et des capacités. Concernant l'ESB, nous sommes arrivés à la fin de la période triennale pour les projets sportifs, ils seront à revoir par la nouvelle équipe. Concernant l'école Nazareth, le montant de 169 266 € est calculé suivant le coût par élève de l'année 2025 pour les écoles publiques. Le coût a progressé sensiblement en maternelle car les effectifs en maternelle publique ont baissé mais les charges sont fixes.

Budget Primitif 2026

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, présente à l'approbation du Conseil Municipal, le Budget Primitif pour l'année 2026.

Il est précisé que ce document a déjà fait l'objet d'un premier examen par la commission des finances le jeudi 19 février 2026.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur, le budget primitif s'établit comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section Fonctionnement</u>		
Budget Commune	9 182 068,80 €	9 182 068,80 €
<u>Section Investissement</u>		
Budget Commune	5 857 814,22 €	5 857 814,22 €

Adopté à la majorité : 4 abstentions : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUE, Madame MILLE.

Monsieur POISSON : il s'agit du dernier budget du mandat avec un montant impressionnant de 15 millions mais il y a des choses qui sont en restes à réaliser. Nous poursuivons dans ce budget une trajectoire vertueuse dans nos charges de fonctionnement en essayant de les maîtriser au mieux. On sait bien qu'il n'y a que comme cela que l'on peut optimiser notre capacité d'autofinancement notamment au niveau des charges du personnel avec une rationalisation recherchée à chaque mouvement de personnel en appliquant ce que l'Etat nous impose avec les 3 points d'augmentation de la CNRACL cette année, en poursuivant les nouvelles constructions, nous avons également les droits de mutation qui se maintiennent. Les taux d'imposition sont stables et on vous proposera de les maintenir en 2026. En investissement, nous essayons de travailler en recherchant toutes les aides et subventions possibles, c'est du temps à passer mais c'est essentiel pour financer les projets. Nous avons toujours un montant d'investissements courants et nous devons tenir compte de l'entretien de nos voiries et de notre patrimoine. Nous avons une dette raisonnable par habitant. Notre situation financière est bonne mais il faut toujours rester vigilant.

Monsieur TRIQUET : présentation du budget primitif.

Le budget principal est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser.

1-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	BP 2026/ CA 2025
013	Atténuations de charges	51 000	50 140	64 000	25,49%	27,64%
70	Ventes de services	737 400	798 034	775 200	5,13%	-2,86%
73	Impôts et taxes	4 539 240	4 521 481	4 543 427	0,09%	0,49%
74	Dotations et participations	1 331 400	1 514 185	1 505 400	13,07%	-0,58%
75	Produits de gestion courante	230 000	228 735	230 000	0,00%	0,55%
77	Produits exceptionnels	0	67 000	0		-100,00%
78	Reprises sur provisions	0	579	0		-100,00%
	RECETTES REELLES	6 889 040	7 180 154	7 118 027		
042	Transfert (op.ordre)		4 783	4 500		
	TOTAUX	6 889 040	7 184 937	7 122 527	3,39%	-0,87%

Le chapitre "013-Atténuations de charges" concerne les dépenses de personnel. Y sont affectés les remboursements liés à l'assurance du personnel et aux indemnités journalières. S'y ajoute pour 2026 la refacturation de la mise à disposition d'un agent à une association.

Le chapitre "70- Ventes des services, du domaine et ventes diverses" est projeté de façon prudente, à la fois en corrélation avec les dépenses inscrites au chapitre 011- charges à caractère général et aux variations estimées de fréquentation des services (en particulier en lien avec les effectifs scolaires).

70-Ventes de Services	BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	BP 2026/ CA 2025
Concessions dans les cimetières	10 000	6 072	10 000	0,00%	64,69%
Redevance d'occupation dom.public	2 000	2 001	2 000		-0,05%
Redev. Services à caract culturel	25 000	18 724	20 000	-20,00%	6,81%
Redev. Services Restaurat.scolaire	325 000	332 983	335 000	3,08%	0,61%
Redev. Services périscolaire & jeunesse	290 000	285 197	290 000	0,00%	1,68%
Refacturation Agglo (E.P.)	84 300	151 372	117 000	38,79%	-22,71%
Autres recettes diverses	1 100	1 685	1 200	9,09%	-28,80%
TOTAUX	737 400	798 034	775 200	5,13%	-2,86%

- Les ventes à caractère culturel représentent les entrées aux spectacles produits par la Ville (réduction du nombre de manifestations produites au profit de locations aux professionnels) et sont à mettre en lien avec les coûts d'achat et frais annexes prévus au chapitre 011 en conséquence.
- Le poste refacturation à Laval Agglo correspond au remboursement de la compétence transférée au titre des Eaux Pluviales Urbaines, s'y ajoute désormais la refacturation des charges locaux CRD précédemment imputé sur un autre poste.

Chapitres "73-Impôts et taxes" et "74-Dotations" :

73-Impôts et taxes	BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	BP 2026 CA 2025
Taxes foncières et d'habitation	3 400 000	3 349 607	3 400 000	0,00%	1,50%
Autres impôts locaux	0	1 608			
Attribution de compensation	684 427	684 427	684 427	0,00%	0,00%
Dotations de Solidarité Communautaire	60 813	64 741	64 000	5,24%	-1,14%
FPIC	76 000	79 260	62 000	-18,42%	-21,78%
Droits de place	3 000	2 785	3 000	0,00%	7,72%
Droits de mutation	175 000	210 006	200 000	14,29%	-4,76%
Taxe sur l'électricité	140 000	129 047	130 000	-7,14%	0,74%
Autres taxes diverses					
TOTAUX	4 539 240	4 521 481	4 543 427	0,09%	0,49%

L'évolution attendue des produits d'impôts locaux est limitée à 1,5% compte tenu d'une revalorisation des bases nationales limitée à 0,8% et d'une évolution très modérée des constructions. Les compensations de l'Etat sur la part taxe d'habitation et les abattements sur les locaux professionnels sont inscrites au chapitre 74.

La Dotation de Solidarité Communautaire a été inscrite dans le Pacte fiscal et financier (2026 est la dernière année de ce pacte), sa répartition entre les communes de l'Agglo est revue chaque année en fonction des ratios définitifs de n-1 transmis par les services de l'Etat.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est en baisse, notre EPCI n'étant plus éligible, son montant sera dégressif pour une sortie totale en 2029.

Les recettes de droit de mutation sont difficiles à prévoir en raison des fluctuations du marché immobilier : un montant de 200 000 € a été retenu (semblable à la réalisation 2025).

Enfin la recette de taxe sur la consommation d'électricité est reconduite au montant de 130 000€.

chapitre "74- Dotations et participations"					
74-Dotations et participations	BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	BP 2026/ CA 2025
Dotations Forfaitaire	280 000	268 111	268 000	-4,29%	-0,04%
Dotations de Solidarité Rurale	450 000	484 246	484 000	7,56%	-0,05%
Dotations Nationales de Péréquation	22 000	26 782	26 000	18,18%	-2,92%
FCTVA	0	30 120			-100,00%
Etat-autres	2 200	163	12 200	454,55%	7384,66%
Autres Organismes (CAF-MSA..)	350 000	381 772	417 000	19,14%	9,23%
Etat- compensation TH-TF	209 000	295 585	260 000	24,40%	-12,04%
Dotations Titres sécurisés	15 000	23 879	15 000	0,00%	-37,18%
Autres dotations diverses	3 200	3 526	23 200	625,00%	557,97%
TOTAUX	1 331 400	1 514 184	1 505 400	13,07%	-0,58%

Les recettes versées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) sont liées aux conventions d'objectifs et d'accompagnement financiers pour garantir la pérennité et la qualité des services rendus aux familles (PSO/PSU/CEJ). Le service RPE bénéficiera du concours de la CAF- Bonchamp agira comme interlocuteur unique des communes partageant le service. Au compte 74741 il est intégré la refacturation des services du RPE aux communes concernées, ce montant étant net de la dotation perçue de la CAF.

Les compensations de l'Etat sont liées à la suppression de la Taxe d'Habitation et à l'exonération partielle de certains locaux professionnels résultant de la loi en 2021.

Enfin, la dotation Titres sécurisés est revue à la baisse compte tenu des délivrances de titres réalisées en moindre nombre en 2024.

Le "chapitre 75- Autres produits de gestion" comporte les loyers des différents locaux (Angenaises/Pôle santé/ Poste..) appartenant à la Ville. Suite à l'avenant consenti avec le CCAS pour la Résidence des Rosiers, aucun loyer n'est budgété à ce titre en 2026.

Sont également rattachées à ce chapitre les indemnités d'assurances sur les sinistres.

2-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	BP 2026/ CA 2025
011	Charges à caractère général	1 884 983	1 778 981	1 944 840	3,18%	9,32%
012	Charges de personnel	3 874 000	3 656 974	3 823 200	-1,31%	4,55%
014	Atténuation de produits	31 000	34 952	62 200	100,65%	77,96%
65	Charges de gestion courante	467 784	463 187	461 726	-1,30%	-0,32%
66	Charges financières	57 251	56 875	62 404	9,00%	9,72%
67	Charges exceptionnelles	1 000	30 550	1 000	0,00%	-96,73%
68	Dotations aux provisions	7 000		1 000	-85,71%	#DIV/0!
	DEPENSES REELLES	6 323 018	6 021 519	6 356 370	0,53%	5,56%
042	Opérat. ordre(dotations amorts)	300 000	321 589	306 700		
	TOTAUX	6 623 018	6 343 108	6 663 070		

Globalement, l'évolution des dépenses réelles par rapport au réalisé 2025 est de 5%, toutefois notre budget 2026 par rapport au même budget 2025 ne varie que de 33 000 €.

Soit par chapitre :

Le "chapitre 011- Charges à caractère général"

Sur ce chapitre le réalisé 2025 a été moindre que le budget alloué , l'étude au poste par poste montre la nécessité pour certains postes de prévoir des dépenses supérieures en 2025 :

Concernant l'énergie, après une accalmie des tarifs, l'électricité subira une augmentation de 3% en 2026. Les dépenses d'alimentation pourraient être impactées en prix par les effets des intempéries, une légère réévaluation est donc intégrée.

Pour les entretiens : les marchés espaces verts ont été revus en 2025 et resteront donc stables en 2026 ; nous avons fortement réévalué le budget entretien des voiries où de nombreux désordres sont apparus cet hiver et nécessiteront des travaux, notons que les budgets des années précédentes avaient été réduits et non intégralement consommés.

Le "chapitre 012-Frais de personnel"

Globalement, le budget est légèrement inférieur à 2025 (-50 K€), bien que le tableau des emplois soit resté stable, les différents départs (volontaires ou retraite) et les adaptations de poste ont permis de contenir les coûts.

Pour 2026, en l'absence de réévaluation du point de la fonction publique, la hausse du smic a été intégrée ainsi que les augmentations récurrentes liés à la GVT.

Concernant les charges sur salaires, la hausse pour la seconde année du taux de cotisations CNRACL impacte le budget de 30000 € (alors que le brut global diminue)

Le coût net des dépenses de personnel est obtenu après retraitement des diverses recettes liées à ce poste :

		BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025	BP 2026/ CA 2025
012	Charges de personnel	3 874 000	3 656 974	3 823 200	-1,31%	4,55%
013	Atténuation de charges	51 000	50 140	64 000	25,49%	27,64%
	(dt en 2026 14k /subvention)					
DEPENSES NETTES		3 823 000	3 606 834	3 759 200	-1,67%	4,22%

Le "chapitre 014- Atténuation de produits"

Ce chapitre est constitué du reversement du Fonds de péréquation (FPIC) ainsi que du reversement à Laval Agglo de la part de taxe foncière sur les locaux industriels (dans le cadre du pacte fiscal et financier 2022-2026) dont le montant est de 47K pour 2026.

Le "chapitre 65- Autres charges de gestion" regroupe essentiellement les subventions aux associations ainsi que les indemnités des élus.

Certaines dépenses sont affectées à ce chapitre en raison de l'évolution de la nomenclature comptable, c'est le cas de dépenses en lien avec des structures publiques (TEM) et désormais également les coûts d'utilisation des logiciels en mode SaaS.

Au chapitre 66-Charges financières, les intérêts sont calculés d'après les tableaux de remboursements en cours incluant le dernier emprunt souscrit en 2025 dont les remboursements débiteront en avril.

3- SYNTHESE FONCTIONNEMENT

	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Produits fiscaux nets (Hors 014)	4 427 719	4 486 529	4 481 227
+ Dotations subventions	1 362 278	1 514 185	1 505 400
+ Autres produits courants	1 110 241	1 026 769	1 005 200
= PRODUITS FONCTIONNEMENT REELS NETS	6 900 238	7 027 483	6 991 827

Charges personnel nettes (hors 013)	3 556 067	3 606 834	3 759 200
+ Charges à caractère général	1 778 104	1 778 981	1 944 840
+ Autres charges courantes	592 569	463 187	461 726
= DEPENSES FONCTION. REELLES NETTES	5 926 740	5 849 002	6 165 766

EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	973 498	1 178 481	826 061
+ Produits exceptionnels	2 971	67 000	0
- Charges exceptionnelles	7560	30 550	2 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	968 909	1 214 931	824 061
- Intérêts dus au titre de l'exercice	64 170	56 875	62 404
= EPARGNE BRUTE (EB)	904 739	1 158 056	761 657
- Remboursement capital des emprunts	245 759	249 231	282 685

= EPARGNE NETTE (EN)	658 980	908 825	478 972
-----------------------------	----------------	----------------	----------------

Selon ces hypothèses, l'Épargne Brute (EB) ou capacité d'autofinancement du BP 2026 atteindrait 761 657 €.

L'Épargne nette de 478 972 € est obtenue après remboursements du capital des emprunts.

4- FINANCEMENT et EQUILIBRE

SYNTHESE BUDGET 2026

RESULTAT CLOTURE 2025		1 363 769
R.A.R. INVESTISSTS	DEPENSES RECETTES	618980 1314753
		695 773
REPORT NET APRES R.A.R.		2 059 542
RESULTAT FONCT PREV 2026	RECETTES R. DEPENSES R. INTERETS R.	7 118 027 6 293 966 62 404
		761 657
RECETTES INVEST. TAXE AMEN+FCTVA		380 000
REMBOURSTS EMPRUNTS +REVT T.A		-284 685
CAPACITE A INVESTIR HORS EMPRUNT ET SUBVENTIONS		2 916 514

SUBVENTIONS NOTIFIEES A DATE INCRITES AU BP	0
EMPRUNTS EQUILIBRE (à réduire des sub à venir)	1 022 386
INVESTISSEMENTS 2025 BUDGETES	3 938 900

- Autres demandes de subventions en-cours
- DETR 2026 sur trav. Renov Energétique Maternelle
 - Aides Energie sur chaudière Maternelle GDM
 - Plan May'Ainés sur Residence Rosiers
 - Aides Habitat sur Résidence Rosiers
 - FONDS de CONCOURS L.Agglo Pole Santé

ENDETTEMENT (base 6498 hbts)

Au 1er janvier 2026, la dette par habitant ressort à 459€ par habitant et la capacité de désendettement à 3,91 années.

en K€	2025	2026	2026	
En-cours dette au 01/01	2 630	2 981	2 981	
Remboursement de capital	249	283	283	
Nouvel Emprunt	600		1 000	
En-cours dette au 31/12	2 981	2 698	3 698	
CAPACITE DESENDETTEMENT	3,91	3,54	4,86	en années

* L'emprunt d'équilibre 2026 ne sera débloqué que si le niveau de réalisation des investissements

l'exige avec un montant recalculé selon les subventions obtenues.

Monsieur POISSON : merci pour ces données précises et claires. Nous avons beaucoup de projets qui s'achèvent et des projets en cours et à venir qui sont déjà travaillés et qui font partie de l'entretien du patrimoine comme la climatisation aux Angenaises, l'éclairage public, la nouvelle chaudière de l'école maternelle. De nouveaux projets comme le pôle santé en cours d'étude et déjà bien avancé, l'éclairage du terrain d'honneur du foot puisque le club souhaite conserver le terrain d'honneur car ils jouent de plus en plus souvent le soir.

Monsieur PERRIER : c'est le dernier budget de la mandature, c'est plus un constat.

Monsieur POISSON : c'est vrai que c'est un budget un peu de transition mais malgré tout avec des choses qui vont se lancer.

Madame MILLE : quand est-ce que le recensement 2026 aura une répercussion sur les dotations ?

Monsieur POISSON : il y a un toujours un décalage par rapport au recensement qui a lieu tous les 5 ans, mais nous avons une extrapolation de la population qui augmente tous les ans.

Madame MILLE : nous avons cette chance d'avoir une évolution croissante de la population, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes avec la baisse de la démographie. Nous sommes toujours une commune attractive et nous pouvons nous en réjouir pour les recettes de la commune.

Monsieur POISSON : c'est vrai qu'il y a toujours des constructions mais on se rend compte qu'il y a de plus en plus de maisons avec une seule ou 2 personnes donc même s'il y a des constructions nouvelles cela ne veut pas dire que la population augmente forcément autant qu'auparavant.

Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Bonchamp-lès-Laval,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DÉLIBÈRE :

- Les taux d'imposition pour l'année 2026 sont les suivants :
 - taxe d'habitation : 16,92
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,04
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,65
- Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : nous votons le taux pour la taxe d'habitation, même si cela ne concerne que quelques unités sur la commune.

Installation classée pour la protection de l'environnement SEPAL

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Une consultation du public se déroule du lundi 16 février 2026 au lundi 16 mars 2026 inclus, sur la commune de Bonchamp-lès-Laval, concernant la demande d'enregistrement présentée par la société Société Européenne de Produits Alimentaires (SEPAL), dont le siège social est situé boulevard des Grands Bouessays à Bonchamp-lès-Laval (53960), en vue de la création d'une plateforme logistique composée de deux cellules de 5 710 m² chacune, située rue Gutemberg sur la commune de Bonchamp-lès-Laval (53960).

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit être consulté sur ce projet et émettre un avis.

Après avoir délibéré sur ce projet, le Conseil Municipal émet :

Un avis FAVORABLE à l'unanimité.

Monsieur POISSON : pour poursuivre son activité et soutenir son développement, l'entreprise va construire un nouvel entrepôt dans la ZI Sud, partie qui avait été rachetée par Laval Agglomération en début de mandat et vendre ou louer son entrepôt actuel.

Monsieur PERRIER : nous avons apprécié la note de synthèse qui a été jointe à l'ordre du jour du conseil et on ne peut que se féliciter qu'une entreprise trouve la possibilité de s'étendre dans la commune.

Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2026

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération expose le rapport suivant :

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) (art. L.2311-3-I, CGCT). Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Cette procédure formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. En outre, les crédits de paiement non consommés sur un exercice pourront faire l'objet, soit d'une procédure de restes à réaliser s'ils y sont éligibles, soit faire l'objet d'une nouvelle ventilation sur les exercices suivants, ou alors, ils pourront à nouveau être proposés à l'inscription pour reprise au budget supplémentaire.

L'opération de rénovation de la résidence Les Rosiers s'inscrit pleinement dans ce dispositif en raison de son caractère pluriannuel et de son montant.

AP n°1 rénovation Les Rosiers				
	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2313	2 000 000	0	43 464	1 956 536

Il vous est proposé :

- D'approuver cet AP/CP.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : cette autorisation de programme est assortie d'une mise à jour annuelle pour permettre de définir quel montant sera reporté au budget de l'année à venir et des années suivantes, c'est ce qu'on appelle les crédits de paiement. L'autorisation de programme reste toujours à 2 millions. Les 43 464 € correspondent à des dépenses de maîtrise d'œuvre.

Compte-rendu réunion Février 2026
Commission ENFANCE -JEUNESSE- SOLIDARITE

Présents : Mmes Duval K., Ralu AF., Dabouineau V., Garnache L., Pinçon N., Viellepeau V., Mme Lecourt R., Lechat J., Cormier J., Mrs Perrier M., Bahon S , , Goudet M., Perthué M.

BILANS ANNUELS Enfance Jeunesse Année 2025

CAPUCINE

Dépenses	
Fonctionnement	36462
Salaires et charges	271175
Dépenses globales	307637

Recettes	
Participation des familles	53172
Subvention CAF (PSU)	103138
Subvention SPPE	24393
CTG	18561
Total	199264

Prix de revient horaire : 13.67€

RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)

Dépenses	
Fonctionnement	7204
Salaires et charges	16902
Dépenses globales	24106

Recettes	
Subvention CAF PSO	10317
Caf -CTG	6461
Recettes globales	16778

GRAINES DE MALICE

Dépenses	
Fonctionnement	66005
Salaires et charges	570062
Dépenses globales	636067

Recettes	
Participation des Familles	202579
CAF PSO/ MSA	133048
Contrat CTG	49483
Recettes globales	385110

JEUNESSE

Dépenses	
Fonctionnement	41933
Salaires et charges	81305
Dépenses globales	123238

Recettes	
Participation des Familles	31537
CAF PSO	15302
Contrat CTG	5344
Recettes globales	52183

L'adjointe responsable ;
J.Cormier

Commission SCOLAIRE – RESTAURATION

Réunion du 9 février 2026

Présents : J. CORMIER - K. DUVAL - N. PINCON - R. LECOURT - M. PERTHUE - M. PERRIER

A.F. RALLU - V. VAILLEPEAU - V. DABOÛNEAU - S. BAHON - M. GOUDET - L. GARNACHE

Excusés :

SCOLAIRE

► BILAN SCOLAIRE 2025

	Dépenses	Nbre élèves	Moyenne 2024
Ecole BONO CAMPO	90 415,06 €	246	367,54 €
Ecole Maternelle	235 062,07 €	125	1 880,50 €
TOTAL	325 477,13 €	371	877,30 €

moyennes par élève	2020	2021	2022	2023	2024
Ecole BONO CAMPO	339,65 €	308,88 €	245,01 €	389,56 €	365,06 €
Ecole Maternelle	1 260,27 €	1 475,32 €	1 378,47 €	1 877,58 €	1 663,12 €

moyenne par élève reversée à l'école Nazareth selon la convention de forfait communal
uniquement enfant habitant Bonchamp

Maternelle : 67 élèves x 1880 = 125 960 €

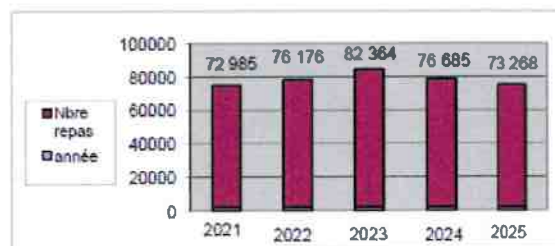
Primaire : 118 élèves x 367 = 43 306 € total : 169 266 €

RESTAURATION

► BILAN RESTAURATION 2025

73268 repas servis en 2025 sur l'ensemble des sites (76685 en 2024) = -3417

2021	72 985	repas
2022	76 176	repas
2023	82 364	repas
2024	76 685	repas
2025	73 268	repas



Répartition par site

	2023	2024	2025
Enfants	77 324	71 938	68 631
Educateurs/personnel	5 040	4 747	4 637
Total	82 364	76 685	73 268

Total Dépenses	829 891,33 €	834 530,56 €	826 603,02 €
Total Recettes	336 297,68 €	327 889,11 €	331 091,18 €
Déficit	493 593,65 €	506 641,45 €	494 511,84 €
Prix de revient du repas	10,08 €	10,88 €	11,27 €
Prix repas (alimentation)	1,88 €	2,11 €	2,23 €

L'Adjointe Responsable
Janick LECHAT

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Éwénaël POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 01/04, 06/05, 05/06, 28/08, 16/10, 13/11 et 11/12/2025, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 05/12, 16/01, 27/02, 03/04, 15/05, 12/06, 03/07, 04/09, 09/10, 06/11 et 04/12/2025, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 08/01, 05/02, 12/03, 01/04, 14/05, 04/06, 09/07, 27/08, 15/10, 05/11 et 10/12/2025, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 03/02/2026,

Agriculture

1. Information – Avancée des projets de la compensation collective de la Motte Babin.

Biodiversité et environnement

2. Information – Pollution lumineuse.

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Pas de séance

VI - SPORTS

Élus siégeant : Jérémy LEROUX, Patricio CHOPIN

Séances des 06/05, 10/06 et 21/10/2025, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Jostiane CORMIER

Séances des 20/02, 11/03, 07/04, 05/05, 10/06, 25/08, 13/10 et 03/11/2025, **pas de compte-rendu ou pas de séance**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Pas de compte-rendu ou pas de séance

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des RÉGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 17/02/2026,

- Mise en place d'une convention avec délibération de gestion d'exploitation assainissement avec la commune de Bourgon La commune de Bourgon a souhaité, comme les communes de La Gravelle, La Brûlatte et Le Bourgneuf la Forêt, continuer de gérer directement la lagune. Un avenant au marché de prestations Eau et assainissement du Lot Ouest (Suez) à compter du 1^{er} mars 2026.

- Délibération d'autorisation de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département de la Mayenne et de la région Pays de Loire dans le cadre de la préservation de la ressource en eau (foncier, étude, accompagnement des agriculteurs).

Des actions de préservation de la ressource en eau par la régie sont prévues au programme d'investissement 2026. Dans ce cadre, des aides financières peuvent être attribuées par le CD53, la région PdL et par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il convient donc de les solliciter.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales** : compte-rendu des commissions du 9 février 2026. Subvention exceptionnelle de 24 393 € des services publics petite enfance pour la 1^{ère} année de fonctionnement de la structure Capucine
CMJ : remise des diplômes de leur 1^{ère} année de conseiller le 13 mars. Portes ouvertes des écoles le 7 mars.
 - **Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports** : Sports : installation prochainement des panneaux « la ville la plus sportive » : 2 sur la route du Mans, 1 sur l'axe rue Charles de Gaulle et un sur l'accès route de Louverné. Finales départementales de l'UNSS le 4 mars et demande pour l'organisation des championnats de France tennis de table et badminton l'année prochaine. Fin mars : UGSEL pour les finales départementales de futsal. Fin de la dernière portion sur Galbé au printemps/début d'été avec une remontée sur le lotissement de Galbé et un accès PMR vers le théâtre de verdure.
Urbanisme : point sur les travaux en cours : résidence les Rosiers, finalisation du centre-ville.
 - **Commissions Culture-vie associative-communication** : Culture : compte-rendu de la réunion du 17 février : 41 propositions de spectacles, + 90 000 € en location de salle, préparation de la saison 2026/2027. Médiathèque : temps du conte le 7 mars 2026.
 - **Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération** : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Compte-rendu du conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance du 17 février. Dates des prochaines réunions pour la préparation de la journée citoyenne.
Monsieur BOURÉ : quel a été le nombre de cambriolages en 2025, car à écouter les gens on a l'impression qu'il y en a eu des dizaines et des dizaines.
Monsieur POISSON : 41, soit 4 de moins que l'année d'avant, même si c'est toujours trop, ce sont des séries. On ne peut pas dire que nous sommes une commune où il y a beaucoup d'insécurité
Monsieur PERRIER : je pense que les chiffres de la délinquance doivent être publiés sous une forme ou sous une autre, pour éviter des rumeurs souvent malsaines.
Monsieur POISSON : on s'interroge à chaque fois qu'il y a une série de cambriolages pour savoir s'il faut alerter les gens car on risque de créer une psychose. On pourra faire une synthèse des chiffres pour les mettre sur nos outils.
Monsieur COIGNARD : sur le rapport il est indiqué que tous ces chiffres classent la commune de Bonchamp dans le giron des villes paisibles.
- La séance est levée à 22H40.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

